

Rapport de la Commission ad'hoc du Conseil Intercommunal du district de Nyon

Préavis du Comité de Direction n°10-2017

Contribution de CHF 169'500.- du fonds régional TP affecté pour :

A- L'aménagement de l'arrêt de bus Gilly, Condrémines

B- L'adaptation d'un carrefour à feux à la Route des Quatre-Communes à Rolle pour la priorisation des bus

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad'hoc formée de Mmes Elvira Rölli, Arzier-Le Muids, Caroline Monnard, Mont-sur-Rolle, et Ms. Jacques Hanhart, Nyon et Pascal Steimer, Chéserex s'est réunie le 21 février 2017 au siège du Conseil Régional en présence de M. Pierre Graber et M. Joël Vetter.

Ces derniers nous ont expliqué de manière détaillée les aspects organisationnels et techniques liés aux aménagements faisant l'objet du présent préavis.

Ce préavis porte sur deux objets :

A-L'aménagement de l'arrêt de bus Gilly, Condrémines

Cet aménagement concerne la ligne de bus CarPostal 10.835 Gland-Gilly-Rolle et la ligne 10.841 Rolle-Bioclé le Vernay. Ces lignes desserviront le futur complexe scolaire et sportif (août 2017).

Les horaires et les itinéraires seront adaptés afin de permettre aux élèves d'emprunter ces lignes. L'augmentation de la fréquentation qui en résultera est un gage de maintien de ce service. Il faut noter que ces modifications ne seront validées par le canton que lorsque les travaux seront terminés. Ceux-ci devront donc être entrepris sans délai.



La commission s'est questionnée sur la circulation des bus sur cette voie relativement étroite. Il faut relever cependant que la densité de trafic est faible. Elle s'en remet aux études réalisées par les services cantonaux. Sur le plan technique l'aménagement de l'arrêt prévoit une déviation de la circulation des bus en dehors du tracé de la route, assurant ainsi à la fois une fluidité du reste du trafic et une sécurité pour les usagers.

La totalité de ces travaux est devisée à CHF 349'000.- dont CHF 102'000.-, soit 29%, à charge du Conseil Régional, ce dernier montant étant financé par le fonds TP. La commission estime cette répartition équitable, compte tenu de l'aspect régional de ces transports.

B-L'adaptation d'un carrefour à feux à la Route des Quatre-Communes à Rolle pour la priorisation des bus

Cette adaptation essentiellement technique devra permettre aux bus des lignes 10.835 (ligne régionale) et 10.841 (ligne urbaine) de franchir le carrefour précité avec une priorisation déclenchée à distance. Le but recherché est de s'assurer que les horaires des bus sont respectés.

Un membre de la commission s'est rendu sur place afin de mieux cerner la situation. Il faut constater que ce passage peu fréquenté est déjà régulé par des feux : le feu passe au vert lorsqu'un véhicule s'en approche et l'attente au feu rouge lorsqu'un véhicule arrive en sens inverse est faible.

Il faut noter que l'écoulement du trafic nous semble globalement acceptable en l'état, mais nous n'avons pas de constat aux heures de pointe, si tant est qu'il y en a (ou en aura). La mise en place de feux déclenchés par les bus apportera probablement une légère amélioration. Cependant sans bénéficier d'une voie réservée, difficilement concevable vu la disposition des lieux, les bus ne pourront pas franchir ce passage plus vite que l'ensemble des véhicules.



Par contre le gabarit et l'état de la route en amont de ce passage nous paraît être la plus grosse entrave à la fluidité du trafic sur ce tronçon. Deux bus ou un bus et un poids lourd ont de toute évidence de la difficulté à se croiser. Par conséquent il est inutile de donner aux bus une priorité au passage sous voie s'ils ne peuvent pas progresser librement plus loin.

Enfin l'étroitesse du passage ne permet pas le croisement ou la marche de front d'un véhicule avec un deux-roues. Par conséquent l'installation de feux dédiés à cette catégorie d'usagers avec un emplacement réservé n'a de sens que si une piste cyclable est aménagée sur les tronçons de part et d'autre du passage.

La mesure d'aménagement proposée devrait donc s'intégrer dans une étude globale de l'ensemble de cet axe de circulation. Elle devrait être impérativement liée à une réfection du tronçon en amont du passage sans laquelle elle risque d'être sans effet.

Il a été mentionné qu'un projet de réfection est en cours. Par conséquent la commission estime que cet aménagement peut être réalisé malgré son impact probablement limité aujourd'hui.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission ad'hoc recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- d'accepter le point a) du préavis 10-2017, à savoir **L'aménagement de l'arrêt de bus Gilly, Condrémines**, et donc d'imputer le montant de CHF 102'000.- au fonds TP affecté ;

- d'accepter le point b) du préavis 10-2017, soit : **Adaptation d'un carrefour à feux à la Route des Quatre-Communes à Rolle pour la priorisation des bus**, et donc d'imputer le montant de CHF 67'500.- au fonds TP affecté.

Pour la commission ad'hoc :

Elvira Rölli,
Arzier-Le Muids

Caroline Monnard,
Mont-sur-Rolle

Jacques Hanhart,
Nyon

Pascal Steimer,
Chésereux

Chésereux, le 2 mars 2017.